



Q&R #3

Relevés de compte pour les prêts aux immigrants de Citoyenneté et Immigration Canada CIC - 143731

Q1. "Quelle est la proportion prévue entre les Relevés de compte via courrier et ceux via courriel?"

A1. Pour l'instant, 100% de la proportion est produite via courrier. CIC prévoit faire 50/50 via courrier et via courriel dans environ un an à partir de la date d'attribution du contrat.

Q2. "Quelle est la grandeur des Relevés de comptes? 8-1/2 X 11 ou 8-1/2 X 14"

A2. La grandeur des Relevés de comptes est 8-1/2 X 11. S.V.P. vous référez à l'amendement #1 de la DDP CIC-143731.

Q3.1 "Y a-t-il plusieurs versions des relevés de compte?"

A3.1 Non, S.V.P. vous référez à la DDP, Annexe D, Énoncé des Travaux, Article 3.1.1 Normes et spécifications de CIC, section b) Structure du relevé de compte (RC).

Q3.2 "Si oui, combien et quelles sont les différences?"

A3.2 S.V.P. Vous référez à la réponse A3.1

Q4.1 "Combien de couleurs recto verso?"

A4.1 CIC ne requière aucune couleur sur nos relevés de comptes, seulement noir et blanc.

Q4.2 "Y a-t-il de l'information variable à être imprimé en couleur"

A4.2 S.V.P. Vous référez à la réponse A4.1

Q5. "Est-ce que la ligne MICR est variable ou statique?"

A5. La ligne MICR est Statique. CIC utilisera toujours le même code.

Q6. “Comment l’entrepreneur déterminera quels fichiers sont à envoyer via courriel ou courrier?”

A6. CIC identifiera cette information dans le transfert de fichier mensuel qui sera envoyé au fournisseur.

Q7. “SVP clarifier les citations suivantes:

À la page 28 du DDP, section 3.1.1 de la version anglaise.

“The Envelopes must be pre-stamp including contractor postal permit number.”

Toutefois, à la page 35, section 3.3 a) de la version anglaise

“The Contractor must be able to use CIC’s mailing number from Canada Post, at no extra cost, when doing the mailout.”

A7. CIC a fait une erreur à la page 28 de la version anglaise de la DDP, Article 3.1.1. CIC Standards Specifications, section a) Envelopes Specifications of Structure. S.V.P. vous réferez à l’amendement #2.

Q8.1 “SVP fournir des précisions concernant les encarts mentionnés à la page 36, 2d)? Est-ce que ces encarts seront fournis et sinon, quelles sont les spécifications pour les encarts.”

A8.1 Les encarts seraient fournis par CIC. Pour l’instant, les enveloppes doivent contenir seulement le relevé de compte et l'enveloppe de retour.

Q8.2 “Sont-ils personnalisés ou générique? ”

A8.2 Générique.

Q8.3 “Si générique, est-ce que chaque client reçoit le même encart”

A8.3 Oui.

Q9. “Pouvez-vous svp définir en détails les limitations en ce qui à trait aux transferts de données à l’extérieur du Canada?”

A9. Les fichiers de données ne doivent pas être transférés sur des serveurs en dehors du Canada. S.V.P. Vous réferez à la DDP, à l’Annexe D, Énoncés des travaux, Article 8.0 Limites et contraintes :

8.0 LIMITES ET CONTRAINTES

- i. Les renseignements (transfert des données) transmis à l’entrepreneur ne doivent jamais franchir les frontières canadiennes.



- ii. La base de données (serveurs) de l'entrepreneur doit être au Canada ainsi que toute infrastructure relative aux sauvegardes.